

ENQUÊTE PUBLIQUE CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE CRESSIA (39)

Contribution de l'association SOS Forêt FRANCE

Le 23 février 2025, à Onglières 39250

L'entreprise RWE Renouvelable France, via sa société Parc Solaire de Cressia, a déposé le 9 avril 2024 une demande de permis de construire un parc photovoltaïque au nord de la commune de Cressia. Ce projet, situé en zone naturelle du PLUi du pays d'Orgelet, dans un espace constitué de pelouse semi-sèche, d'arbustes et de chênaie, occuperait une surface de 6,4 Ha, dont une surface de 2,2 Ha occupée par des panneaux, sur un terrain d'une emprise de 25 Ha. La centrale solaire comptera 8792 modules qui produiront une puissance totale de 4,92 Mwc/an. Cette installation nécessitera également l'implantation d'un poste de transformation et d'un poste de livraison.

SOS Forêt France souhaite apporter une contribution défavorable à la création de cette centrale photovoltaïque au sol, et ce pour diverses raisons :

- 1. Risques liés à l'eau**
- 2. Risques liés aux feu de forêt**
- 3. Risques liés à la biodiversité**
- 4. Risques liés au déboisement**
- 5. Risques liés aux remises en état**
- 6. Conclusion**

Pour introduire notre propos, nous souhaitons insister fortement auprès des commissaires enquêteur, afin que ces derniers prennent en considération le sondage citoyen qui a été effectué et dont les résultats sont clairs : 70 % de la population est contre. Certes, ce sondage est citoyen et n'est pas réalisé dans le cadre prévu par la loi. Cependant, nous considérons que notre société souffre d'une grave crise démocratique interne. Prendre en considération ces initiatives citoyennes nous semble donc primordial afin de redonner du sens au vivre ensemble qui anime notre république démocratique.

1. Risques liés à l'eau

Le sol du site de Cressia est de nature très poreuse. Ce dernier est caractérisé par de multiples failles et autres cavités souterraines. Le porteur de projet précise qu'il prévoit des opérations de terrassement, et de bétonisation du sol pour l'implantation de certaines infrastructures. Nous considérons que ce type d'artificialisation risque d'impacter et de polluer les flux d'eau qui s'infiltrent dans le sol. Les évaluations d'impact sur ce sujet nous paraissent trop peu documentées.

2. Risques liés aux feux de forêt

La température au-dessus des panneaux peut atteindre 75°C. Or le site prévu par le porteur de projet se trouve entouré de forêt. Ce champ de panneaux photovoltaïque agira tel un îlot de chaleur au milieu d'un espace boisé, favorisant le risque d'incendie dans un secteur à haut risque. La politique gouvernementale en matière de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) se durcit sur de nombreux territoires. Le risque de feu est désormais un enjeu majeur sur tous les plans.

L'avis du SDIS nous paraît clair. Ce service ne rend pas un avis sur la faisabilité ou non d'un tel projet. Il explicite quelles mesures devront être mises en œuvre au regard du risque incendie. Ainsi, on retrouve une bande de 10m de large à déboiser afin de mettre en place un « coupe feu ». Ce type d'équipement ne permet pas de stopper le feu, mais simplement de limiter son avancement. Nous sommes donc face à un outil de lutte active, tout comme les mesures concernant l'adaptation de la desserte aux équipements des pompiers. Ces mesures nous semblent pertinentes, mais aucune mesure n'est mise en œuvre pour lutter de manière passive sur le risque

incendie. Pourquoi prévoir des équipements nécessaires pour lutter activement contre le feu, quand on peut déjà tout faire pour empêcher le feu de naître ? Selon nous, un bon outil de lutte passive serait de ne pas implanter d'infrastructure favorisant les augmentations de température au sein du milieu naturel.

De plus, selon nos estimations, cette bande de coupe feu va impacter directement l'espace boisé. Une surface qui n'est pas prise en compte par le porteur de projet dans le décompte des surfaces. L'impact peut paraître minime, mais à l'heure du changement climatique nous défendrons chaque espace naturel capable de stocker durablement du carbone.

3. Risques liés à la biodiversité

L'étude d'impact environnementale semble montrer que l'implantation de ce projet n'aura que peu d'impact en terme de biodiversité. Nous constatons que le milieu naturel décrit est un habitat favorable à l'implantation de plusieurs espèces protégées. Cette pelouse sèche est un habitat naturel sensible et propice notamment à l'installation de certaines orchidées, présente par ailleurs sur un secteur proche. Qu'elles soient rares, protégées, ou encore communes, ces espèces ont besoin de ces espaces pour prospérer.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) suit l'état de la biodiversité dans le monde, avec la Liste rouge mondiale des espèces menacées. Dans sa dernière version en 2022, sur les 150 388 espèces étudiées dans cette liste, 42 108 sont classées menacées (soit 28%), parmi lesquelles 41% des amphibiens, 13% des oiseaux et 27% des mammifères, ou encore 34% des conifères.

Les scientifiques parlent d'un processus en cours vers une sixième extinction de masse des espèces, la dernière en date étant celle des dinosaures, il y a 65 millions d'années. La crise actuelle est beaucoup plus rapide (l'extinction des dinosaures s'est étalée sur plusieurs centaines de milliers d'années) et elle est quasi exclusivement liée aux activités humaines.

La principale pression qui menace la biodiversité n'est autre que la destruction et l'artificialisation des milieux naturels.

En France, cela se traduit notamment par l'artificialisation, c'est-à-dire par la perte d'espaces, principalement agricoles, ou naturels ou forestiers. Cela conduit à la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats (abrasion des fonds

marins, mise en culture de prairies, pertes de connectivité, perturbation de l'hydrologie), le dérangement des espèces, la dégradation des sols, de leurs fonctions et de leur biodiversité. Les sols ou le milieu ne peuvent plus jouer leur rôle (héberger des espèces, capter du CO₂, etc.).

Plus que la simple préservation des espèces existantes, nous revendiquons la préservation des habitats et habitats potentiels d'espèces rares et/ou protégées.

4. Risques liés au déboisement

Si la plus grande partie de la surface prévue est recouverte par des prairies sèches, une partie de la surface prévue est actuellement boisée. Cette jeune forêt mérite d'être conservée.

En juin 2023, l'Académie des sciences publie un rapport alarmant sur les forêts françaises face aux changements climatiques (5). Les académiciens nous rappellent que les forêts jouent un rôle central dans la lutte contre le réchauffement climatique. Du fait de leur capacité à absorber du CO₂, les forêts sont considérées comme le deuxième plus grand puits de carbone, au niveau mondial.

Néanmoins, ces derniers ont montré que la forêt française assurait de moins en moins son rôle de puits de carbone. En effet, en dix ans, la capacité de stockage du CO₂ par les écosystèmes forestiers a été divisée par deux.

Ce rapport nous livre une conclusion sans appel : les écosystèmes forestiers doivent être préservés de toutes dégradations massives, afin de pouvoir atteindre nos objectifs de neutralité carbone d'ici 2050.

De plus, en janvier 2020, deux ingénieurs forestiers publient un rapport (6), révélateur en matière de stratégie nationale d'atténuation. Par cette étude, ils ont tenté de faire état des connaissances sur le puits de carbone que constitue la forêt et la filière-bois, afin de proposer et d'analyser une stratégie visant à optimiser le rôle de la gestion forestière dans l'atténuation du changement climatique à l'horizon 2050.

Leur analyse aboutit à 3 grands axes stratégiques favorables au stockage de carbone, dont le premier est : préserver et si possible augmenter les stocks aériens et sous-terrain par une sylviculture adaptée. L'implantation d'un parc photovoltaïque sous entendant la coupe rase de la forêt, est donc en totale opposition avec cette recommandation.

De plus, ils établissent que le puits annuel de carbone diminue continuellement dans un scénario d'augmentation des prélèvements forestiers, tandis qu'il monte avec le scénario de faibles prélèvements. Même en considérant les

effets de substitution, le scénario de prélèvement intensif ne donne pas d'avantage climatique.

5. Risques liés aux remises en état

Le porteur de projet prévoit une remise en état du site après exploitation. Cette promesse nous paraît impossible à tenir. Les écosystèmes présents ne pourront jamais être recréée à l'identique. Plusieurs problèmes se posent :

- La dépollution des zones ayant subi une bétonisation entraînera de tels bouleversement en terme de terrassement qu'il faudrait des millénaire au sol pour retrouver sa structure naturelle.
- La plantation d'arbre pour « re fabriquer » un espace boisé n'est pas équivalent à un retour à l'état boisé. Une forêt plantée n'a rien à voir avec un écosystème forestier vaste, complexe, et ancien. Que ce soit en termes d'histoire génétique, de développement des dendromicrohabitats, ou encore de cycle biologique du sol, tout les séparent.

Si ce projet prend forme, aucun retour à un état initial n'est possible.

Conclusions

Après avoir évoqué le manque de démocratie caractérisant ce projet, l'absence de prise en compte des risques liés à l'eau, mais aussi de ceux liés aux espaces boisés, nous souhaitons rappeler que le conseil national de la protection de la Nature a réalisé une autosaisine sur le sujet du photovoltaïque au sol. Ce dernier a produit un rapport sourcé et précis, comportant de multiples recommandations, dont la plus centrale nous semble être celle de la priorisation des zonages. De multiples surfaces déjà artificialisées existent et devraient être choisit prioritairement, afin d'éviter artificialiser toujours plus d'espaces naturels. L'objectif de 0 artificialisation nette d'ici 2050, que s'est fixée la France, ne doit pas aboutir à une fuite en avant des autorités vers un afflux massif artificialisation avant 2050.

Enfin, nous souhaitons également insister sur un besoin devenu désormais élémentaire : la sobriété en matière de consommation énergétique. Ce projet contribue à garantir des consommations énergétiques toujours plus élevées. Notre association s'opposera toujours contre les projets écocidaire qui représentent des freins à la sobriété sociétale.

Sources

Mémoire en réponse du CNPN aux réactions de la filière photovoltaïque sur l'autosaisine du CNPN relative à la politique de déploiement du photovoltaïque et ses impacts sur la biodiversité

https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/courrier-reponse-cnPN_a-ser-enerplan_autosaisine-pv_05_12_2024_vf.pdf

Autosaisine du CNP relative à la politique de déploiement du photovoltaïque et ses impacts sur la biodiversité

https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2024-16_avis_deploiement-photovoltaique-impacts-biodiversite_cnpn_du_19_06_2024_vf.pdf

Synthèse du 6e rapport du GIEC : l'urgence climatique est là, les solutions aussi - Réseau Action Climat

<https://reseauactionclimat.org/synthese-du-rapport-du-giec-lurgence-climatique-est-la-les-solutions-aussi/>

Rapport de l'Académie des Sciences – Les forêts françaises face au changement climatique

https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/rapport_forets_v2_LD.pdf

Gestion Forestière et changement climatique, une nouvelle approche de la stratégie nationale d'évaluation, janvier 2020

<https://www.alternativesforestieres.org/IMG/pdf/rapport-webforet-climat-fern-canopee-at.pdf>

Article Biodiversité.gouv.fr – Les 5 pressions sur la Biodiversité

<https://biodiversite.gouv.fr/les-5-pressions-responsables-de-leffondrement-de-la-biodiversite>

Expertise collective CRREF

<http://www.gip-ecofor.org/crref-rapport-dexpertise/>

Article Reporterre

<https://reporterre.net/Planter-1-milliard-d-arbres-la-fausse-solution-du-gouvernement>